

# Sais-tu différencier les **dates** dans un document



## La date de copyright

La **date de copyright** (©) est le moment où le document est lancé sur le marché. Elle est mentionnée dans la bibliographie.

L'auteur, ou la personne à qui est cédé le droit, a un droit d'usage sur son oeuvre durant un certain nombre d'années.

La date de copyright est mentionnée au dos de la page de titre, parfois à la fin du livre.

© 2022.

## La date d'achèvement d'imprimer

L'**achèvement d'imprimer** est la date d'achèvement du tirage. Il est parfois mentionné dans les dernières pages d'un livre imprimé. C'est le texte légal obligatoire dans lequel apparaît le nom et l'adresse de l'imprimeur, la date du dépôt légal et le pays d'origine.

Achévé d'imprimer  
en novembre 2022 sur les presses de  
Transcontinental Métrolitho

*Imprimé au Canada - Printed in Canada*

## La date de dépôt légal

La **date du dépôt légal** est le jour où l'éditeur dépose gratuitement deux exemplaires imprimés du document à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Puisqu'un livre réimprimé ne comporte pas de modifications majeures, il n'est pas soumis au dépôt légal.

Grâce à la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, un exemplaire est conservé pour les générations futures, tandis que le second est disponible pour consultation à la Grande bibliothèque ou à la bibliothèque nationale du Québec.

Les publications numériques et les sites Web peuvent aussi être déposés légalement par un éditeur, mais sur une base volontaire.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.

## La date d'édition

La **date d'édition** se rattache à une publication qui a subi des modifications: contenu, titre, présentation, format, reliure ou illustrations.

Une réédition possède un nouveau numéro ISBN et requiert un changement de date de publication. Par conséquent, le livre est soumis au dépôt légal.

4e édition.